Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Janvier 2020
N°198

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux de la liste majoritaire

Agenda Janvier – Février – Mars 2020

Jeudi 16 janvier 2020 de 17h45 à 19h00, Place du 18 Juin : Passage du Médiabus
Mardi 21 janvier 2020 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Dimanche 26 janvier 2020 à 09h30, Place du 18 Juin : Cérémonie du 75ème anniversaire de la Libération de Houssen
Vendredi 07 février 2020 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Mardi 18 février 2020 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Samedi 29 février et Dimanche 1er mars 2020, Salle des Fêtes : Bourse aux vêtements du FCOH
Jeudi 12 mars 2020 de 16h30 à 19h00, Mairie : Don du sang
Dimanche 15 mars 2020 de 08h00 à 18h00, Salle des Fêtes : Elections Municipales – 1er tour
Dimanche 22 mars 2020, de 08h00 à 18h00, Salle des Fêtes : Elections Municipales – 2nd tour

Le Maire, les adjoints, l'ensemble du Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent une bonne année 2020 !

ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020 : INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.

La date limite d'inscription pour voter à ce scrutin est fixée au 07 février 2020.

Pour vous inscrire, 2 moyens :

à la mairie, muni des documents suivants :

- un justificatif de domicile
- une pièce d'identité
- le formulaire cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie)

sur Internet :

sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396, en vous munissant de la version numérisée de votre justificatif d'identité et de domicile.

Le jour du scrutin, les personnes de nationalité française et les ressortissants de la Communauté Européenne inscrites sur les listes électorales devront présenter une pièce d'identité.

Changement d'adresse :

Pour les habitants qui ont changé d'adresse au sein de la Commune, merci de le signaler au service administratif de la Mairie, afin que votre adresse soit rectifiée dans le fichier électoral, et que vous puissiez recevoir votre nouvelle carte d'électeur.

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF DU HAUT-RHIN

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune, aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF), dans la réalisation d'une politique Enfance/Jeunesse par le biais d'une convention partenariale de cofinancement. A ce titre, différents contrats ont été signés pour l'accueil des enfants de la Commune en périscolaire, en ALSH mercredis, petites et grandes vacances scolaires :

- 2001 : un Contrat Temps Libre (CTL)
- 2004 : un Contrat Temps Libre (CTL)
- 2007 : un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)
- 2011 : un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)
- 2015 : un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)

La CAF verse une prestation de service enfance et jeunesse (PSEJ) qui a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action définies par le contrat : création de places, heures – journées / enfants, …

Le CEJ, d'une durée de 4 ans, est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le montant annuel forfaitaire de la PSEJ est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention,
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention,
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage,
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation,
- de la production complète des justificatifs.

Le contrat signé le 18 décembre 2015 est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

La CAF propose à la Commune de renouveler leur partenariat pour la période 2019 – 2022 sous la forme d'un nouveau CEJ.

Le montant forfaitaire dégressif appliqué pour les CEJ signés en 2011 et en 2015 (=11 373,30€) pourra être maintenu pour les actions et développements financés dans le cadre du précédant CEJ et reconduits. Dans cette hypothèse, les montants forfaitaires annuels à percevoir par la commune dans le cadre de ce nouveau CEJ seraient les suivants :

	2019	2020	2021	2022
Prestation de service CEJ Cible	11 373,30 €	11 373,30 €	11 373,30 €	11 373,30 €
Dégressivité	7 991,32 €	4 763,88 €	1 536,44 €	0,00 €
Total	**19 364,62 €**	**16 137,18 €**	**12 909,74 €**	**11 373,30 €**

Pour mémoire, la Commune a perçu, dans le cadre du précédent CEJ signé, les montants forfaitaires annuels suivants :

	2015	2016	2017	2018
Prestation de service CEJ Cible	11 373,30 €	11 373,30 €	11 373,30 €	11 373,30 €
Dégressivité	20 901,08 €	17 673,64 €	14 446,20 €	11 218,76 €
Total	**32 274,38 €**	**29 046,94 €**	**25 819,50 €**	**22 592,06 €**

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un nouveau Contrat Enfance et Jeunesse d'une durée de 4 ans avec la CAF pour la période 2019 – 2022 afin d'assurer la continuité du partenariat existant, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

COLMAR AGGLOMERATION – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 05 NOVEMBRE 2019

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Colmar Agglomération, qui s'est réunie le 05 Novembre 2019, a établi un rapport examinant et évaluant les éléments suivants :

1. Versement d'une avance sur la compensation part salaires aux communes de l'ex communauté de communes du Ried Brun
2. Contribution SDIS – Versement de l'allocation vétérance
3. Prise en compte des instructions d'autorisations d'urbanisme 2018
4. Compétence tourisme – Ajustement des charges transférées de la commune de Turckheim
5. Transfert des zones d'activités économiques des communes de Bischwihr et de Muntzenheim

6. Ajustement du montant de l'attribution de compensation 2019 et fixation de l'attribution de compensation provisoire 2020.

Ce rapport a été transmis le 18 Novembre 2019 par le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à chaque commune ainsi qu'à Colmar Agglomération.
Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération par chaque conseil municipal, ainsi que par le conseil communautaire, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport à la commune.
Vu le rapport ci-joint de la CLECT de Colmar Agglomération en date du 05/11/2019 ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le présent rapport de la CLECT de Colmar Agglomération en date du 05/11/2019.
CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Colmar Agglomération.

ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS POUR L'EXERCICE 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- le programme des travaux forestiers patrimoniaux de l'année 2020 pour la forêt communale de Houssen établi par l'ONF. Ce programme prévoit un montant total de 2 597,00 € HT, dont 224,00 € HT de travaux de maintenance (entretien du parcellaire), 1 120,00 € HT de travaux sylvicoles, 580,00 € HT de travaux divers (abattage d'arbres, matérialisation et sécurisation des lots de bois de chauffage) et 673,00 € HT d'honoraires
- le programme des travaux forestiers d'exploitation pour 2020 établi par l'Office National des Forêts.

Il n'y a pas de coupes en vente sur pied de prévues en 2020, mais des coupes à façonner pour une recette prévisionnelle nette (hors honoraires) de 1 710,00 € HT.
Le bilan prévisionnel net s'élève à + 823,00 € HT (887,00 € HT de dépenses d'exploitation).
Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
APPROUVE le programme des travaux forestiers patrimoniaux 2020 présenté par l'ONF
APPROUVE le programme des travaux forestiers d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2020, établi par l'O.N.F. en date du 15/10/2019
AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits programmes ainsi que toute pièce s'y rapportant
DECIDE D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

ONF – PROGRAMME DES COUPES A MARTELER POUR L'EXERCICE 2021

Monsieur Maire présente au Conseil Municipal l'état d'assiette des coupes à marteler pour l'exercice 2021.
Il s'agit de la liste des coupes que l'ONF s'apprête à désigner dans les mois à venir, en référence au document d'Aménagement Forestier en vigueur.
Une surface totale de 3,33 ha est concernée.
Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**
APPROUVE le programme des coupes à marteler pour l'exercice 2021 établi par l'ONF
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit état d'assiette des coupes.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE):1061 (de 15 à 64 ans)	Octobre	Novembre	Décembre
Femmes	39	33	35
Hommes	49	45	44
Total	88	78	79
Demandeurs d'emploi indemnisés	73	67	67
Demandeurs d'emploi non indemnisables	15	11	12

SACS BIO-DÉCHETS

Il est important de renouveler votre dotation en sacs tous les ans car ceux-ci ne se conservent pas au-delà d'une durée d'un an. En effet, ils sont biodégradables et perdent leurs qualités techniques si vous les conservez trop longtemps.

Afin d'éviter tout désagrément dû à un stockage prolongé, les rouleaux sont dorénavant conditionnés par soixante sacs (quantité suffisante pour 6 mois). Il vous sera toujours possible de chercher un nouveau lot à la mairie ou aux ateliers municipaux de Colmar – avenue de la Foire aux Vins.

Merci pour votre coopération !

TRAVAUX À DOMICILE = DÉCLARATION PRÉALABLE

N'entreprenez pas de travaux sur votre bâtiment (ravalement de façades, remplacement des tuiles, installation de panneaux, …) ou sur votre clôture sans avoir eu l'accord de la mairie. Nous disposons d'un plan local d'urbanisme que chacun d'entre nous doit respecter.
En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la marie au 03.89.41.11.85. ou par courriel : accueil@mairie-houssen.fr

NEIGE –VERGLAS

Avec l'arrivée de l'hiver, n'oubliez pas qu'en cas de chute de neige ou de verglas, les propriétaires et les locataires sont tenus de balayer la neige sur le trottoir au droit de leur propriété en dégageant celui-ci autant que possible et d'y jeter du sel, du sable ou de la sciure de bois en cas de verglas.

MÉDIABUS

A compter du 1er janvier 2020, le Médiabus passera **le 3ème jeudi de chaque mois, de 17h45 à 19h00, Place du 18 juin.**

Les prochaines dates de passage sont :

- 16 janvier 2020
- 20 février 2020
- 19 mars 2020
- 16 avril 2020
- mai 2020 férié
- 18 juin 2020
- 17 septembre 2020
- 15 octobre 2020
- 19 novembre 2020
- 17 décembre 2020

CAMBRIOLAGES

De nombreux cambriolages ont, à nouveau, été signalés dans plusieurs communes de la circonscription de la COB Colmar.

Les faits sont commis à la tombée de la nuit, entre 16 et 20 heures par un ou deux individus. Il est fort probable que pendant que deux personnes commettent les cambriolages, un troisième attende plus loin dans un VL (rarement une camionnette).

N'hésitez pas à contacter le 17 si quelque chose vous paraît suspect.

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu en Mairie,
13 rue Principale,
Jeudi 12 mars 2020
de 16h30 à 19h30.

Recherche un garage ou un hangar

Un habitant de Houssen cherche un garage, un hangar ou un enclos fermé à louer pour y garer une voiture type 2cv..cox
Vous pouvez contacter M. MULLER Franck au numéro suivant : 06.76.74.16.41.

S'johr häft édition 2020

Comme chaque année, nous publions dans le journal annuel les photos :

- des bébés nés en 2019 (veuillez indiquer le nom, le prénom et la date de naissance du bébé),
- des mariés de l'année 2019 (veuillez indiquer le nom des mariés et la date du mariage).

Les photos sont à envoyer de préférence à l'adresse électronique accueil@mairie-houssen.fr avec les précisions utiles, ou à déposer en Mairie sur clé USB.
Les supports numériques sont privilégiés, mais si vous nous faites parvenir vos photos sur un support papier, n'oubliez pas de préciser au dos du cliché la nature et la date de l'événement, votre nom et votre adresse afin que nous puissions vous les restituer.

Les Présidents des associations sont invités à nous fournir un texte accompagné de photos, qui feront la promotion de leurs activités, si possible par Internet ou sur clé USB.

Nous publions également les textes ou images que vous jugerez intéressants de faire apparaître dans le S'johr häft.

Merci de nous faire parvenir les documents **avant le lundi 1er mars 2020**.

INVITATION

75ème Anniversaire de la Libération de Houssen

Le Maire, les adjoints et l'ensemble du conseil municipal
ont l'honneur de vous inviter à la
Cérémonie du 75ème anniversaire de la Libération de Houssen

Le dimanche 26 janvier 2020

Programme de la journée :

09h30 : Rassemblement Place du 18 Juin, puis défilé jusqu'à l'Église
10h00 : Messe de commémoration à l'Église St Maurice de Houssen
11h30 : Dépôt de gerbe au Monument aux morts et à la stèle des Malgré-Nous
12h15 : Inauguration de l'exposition à la salle des fêtes - Place du 18 Juin
Allocution des officiels suivie du verre de l'amitié

A cette occasion les habitants sont conviés à sortir leur drapeau tricolore !

Cérémonie organisée en partenariat avec l'Association Sports et Loisirs de Houssen et la section UNC.

SALON
FORMATION
EMPLOI
ALSACE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour sa 42ème édition, le Salon Formation Emploi Alsace propose à ses 20 000 visiteurs de regarder de près l'ensemble des solutions en matière d'emploi, de formation, d'apprentissage, d'orientation, de création d'entreprise… Quel que soit le projet que vous ayez en vue, rendez-vous les 24 et 25 janvier 2020 au Parc des Expositions de Colmar pour participer à cet événement unique dans le Grand-Est !

Vous êtes demandeur d'emploi, salarié, étudiant, lycéen, collégien, parent ou chef d'entreprise ? Vous êtes le bienvenu au Salon Formation Emploi Alsace 2020 ! Sur place, vous trouverez des entreprises à la recherche de futurs collaborateurs en Alsace et en Allemagne, des écoles en quête de candidats, des offres d'emploi, des entretiens d'embauche en direct, des démonstrations de métiers, des conférences, des ateliers et bien d'autres événements qui viendront rythmer ces deux jours de Salon. Vous voulez faire avancer votre projet d'emploi ou de formation ? N'ayez pas froid aux yeux, et rencontrez nos 350 exposants !

TOUTES LES SOLUTIONS EN VUE !

Conférences et ateliers

Ayez l'œil ! Le Salon Formation Emploi Alsace vous propose un programme dense de **conférences et d'ateliers** autour de la formation, l'orientation et la recherche d'emploi.

- ➔ L'opération « **Jobs Café** » organisée par Pôle emploi, l' « **Espace Conseil** » et l'animation **« Les Métiers en vrai ! »** seront également au rendez-vous de cette édition 2020.
- ➔ Vous souhaitez démarrer ou poursuivre votre carrière outre-rhin ? Saisissez les opportunités du pôle dédié **à l'emploi et à la formation en Allemagne** au sein du Hall 3.
- ➔ **Nouveauté 2020 : un coup de projecteur sera donné aux métiers de l'industrie et de l'artisanat.**

Entrée libre de 9h à 18h
www.sfe-alsace.com
Prenez le train TER : billet aller - retour à -50%
Prenez le bus TRACE / LK Voyages KUNEGEL : un aller acheté, le retour gratuit

Contact presse
Mélanie Jehl / Chargée de communication
Tél. 03 88 43 08 87 / 06 74 62 05 44
m.jehl@alsace.cci.fr